

Être
accompagné
à distance
dans la
Création d'activités
de services
à la Personne



dossier
Partagé



www.prsap30.fr/dp





UN ACCOMPAGNEMENT "à distance" POUR LES PORTEURS DE PROJETS ET LES ORGANISMES QUI LES SUIVENT, CELA PERMET DE :

Entrer dans une démarche de création d'activité peut être long et complexe.

Elle nécessite parfois de prendre de multiples rendez-vous, avec plusieurs organismes, qui ne sont pas tous proches du lieu où le porteur de projet habite, avec des heures d'ouvertures spécifiques, de présenter à chaque fois l'ensemble du dossier.

Et pour les organismes qui suivent les porteurs de projets, il est parfois difficile d'identifier tout l'historique d'un dossier, surtout quand celui-ci fait l'objet de multiples intervenants ou de questions très spécifiques (réglementation, fiscalité, etc.).

Le "dossier Partagé" donne la possibilité, aux porteurs de projets comme aux organismes d'accompagnement qui les suivent, d'accéder "en ligne" à un même dossier, constitué par un porteur de projets et accessible à ceux qui le souhaitent.

solliciter ou d'être sollicité "à distance" simplement

réduire les déplacements pour les porteurs de projets

mieux gérer un parcours de création d'activité par étapes

accéder ou faire accéder à tout l'historique du dossier et aux documents qui y sont rattachés

échanger sur un même dossier

contacter des organismes d'accompagnement ou d'autres porteurs de projets

sélectionner les ressources les plus utiles et les plus pertinentes pour un projet.



Comment ça marche, le PARTAGE DE DOSSIER ?

Le porteur de projet, comme l'organisme d'accompagnement, crée un compte personnel sur la page d'inscription (www.prsap30.fr/dp) et accède à toutes les fonctionnalités du dossier Partagé (voir page de droite). Il complète ensuite son profil et l'étape 1 (« L'idée »).

Le dossier est alors automatiquement partagé avec le Point Ressources Services Aux Particuliers du Gard (PRSAP30) pour le porteur de projet.

L'organisme inscrit n'est lui sollicité que si un créateur d'activité l'intègre dans ses contacts et que si l'organisme l'accepte.

L'organisme d'accompagnement sélectionné n'a pas de suivis spécifiques à réaliser sur dp.

Le Point Ressources Services Aux Particuliers du Gard valide les différentes étapes (4), la validation n'étant pas obligatoire pour accéder à toutes les étapes.

En fin de parcours, le porteur de projet peut demander à partager son dossier avec la DIRECCTE du Gard pour sa déclaration ou sa demande d'agrément et accéder aux documents lui permettant de devenir partenaire du PRSAP30.



BIBLIOTHÈQUE et RESSOURCES

Accéder à différentes sources d'informations ("Bibliothèque"), classées par catégories (articles, fichiers à télécharger, sites internet commentés) et les sélectionner pour se constituer une bibliothèque personnelle ("Ressources").



TABLEAU DE BORD : Un parcours de la création identifié en 4 étapes pour le porteur de projet, adapté au secteur des services à la personne et pour les organismes, un accès direct à chaque dossier suivi.



ORGANISMES : Sélectionner différents organismes, en fonction de leurs types d'accompagnements, pour partager un dossier.



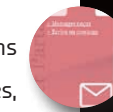
PROFIL : Compléter son profil, afin de rendre visibles les informations dont peuvent avoir besoin vos partenaires.



CONTACTS : La liste et les coordonnées des acteurs avec qui vous partagez un dossier, y compris les porteurs de projet qui rechercheraient des partenaires.



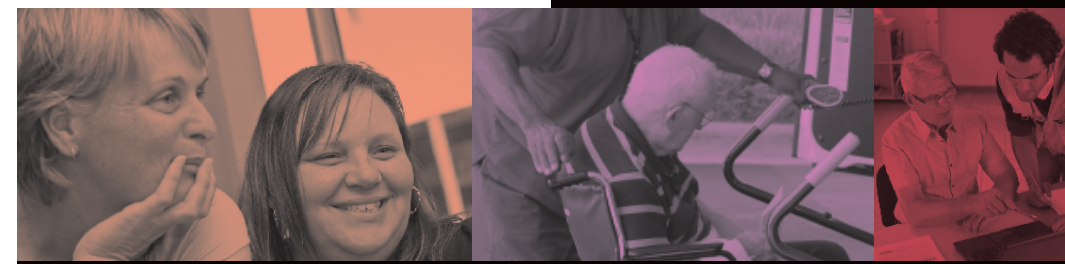
DOCUMENTS : Télécharger ou transmettre des éléments concernant un dossier, accessibles à chaque connexion.



MESSAGES : Communiquer directement avec sa liste de contacts.



RENDEZ-VOUS : Inscrire les différents rendez-vous liés au projet (PRSAP30, ...)





Le Point Ressources Services Aux Particuliers du Gard (PRSAP30)

plate-forme de services à la personne dans le département du Gard, propose aussi aux porteurs de projets un ensemble d'outils et de services, avant et après la création, en plus du "dossier Partagé" :

DES PERMANENCES D'ACCUEIL

individuelles des porteurs de projets, sur rendez-vous par téléphone, pour informer et conseiller sur les spécificités du secteur des services à la personne

DES CONTACTS,

par téléphone ou par courriel, en amont ou en aval d'une éventuelle prise de rendez-vous en accueil individuel

FOADOM FORMATION OUVERTE A DISTANCE SUR LES SERVICES A LA PERSONNE.



A la différence de 'dP', qui permet de partager les informations entre acteurs d'un même dossier, FOADOM est un outil de formation à distance, par module. Le porteur de projet accède ainsi au contenu pédagogique nécessaire à son projet de création d'activité, selon ses besoins, et les valide par un QCM (Questionnaire à Choix Multiples).

Le suivi de ces modules est sanctionné par une attestation de formation (agrément 'Organisme de formation'), à la différence d'une simple validation des étapes pour 'dP'.

UN ACCOMPAGNEMENT POST-CREATION

Un fois agréé, le porteur de projet peut devenir partenaire du Point Ressources Services Aux Particuliers du Gard et peut accéder librement aux services suivants :

- l'intégration de son organisme dans la base de données informatiques du PRSAP30 pour être mis en relation avec des demandes de services des particuliers,
- son intégration dans l'annuaire des services à la personne (sur le site internet du PRSAP30),
- si nécessaire, un pré-recrutement avec des demandeurs d'emploi déjà reçus en permanence au PRSAP30.

Ce partenariat permet aussi d'être accompagné dans le développement de l'activité de l'organisme (agrément, projets, ...).

Coordonnées > POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez le Point Ressources Services Aux Particuliers du Gard :

- > par téléphone au **04 66 23 32 00**
- > par courrier **582C Chemin Combe des Oiseaux
30900 NIMES**
- > par courriel sur **laurent.morin@prsap30.fr**
- > par internet sur **www.prsap30.fr**

